

- 3 - pompage éolien de l'eau.
  - 2 - politique énergétique.
  - 1 - amélioration des poêles à bois.
  - 1 - arrêté de situation sur l'énergie de la biomasse.
4. Le CRDI évalue actuellement les besoins et les priorités des pays en développement en matière de recherche sur l'énergie, en prévision d'une expansion de ses activités actuelles. Dans ses conclusions, il prendra également en considération les recommandations mises de l'avant à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.